

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** FRUIT FLY TRAP

**Type(s) de produit:** TP19 - Répulsifs et appâts

**Numéro de l'autorisation:** FR-2023-0065

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** EU-0030718-0000

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	3
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	3
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	4
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	6
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	7

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

FRUIT FLY TRAP
POMAGIC
FRUMAGIC
FRUIT FLY ATTRACTIF
TRAPPIT FRUIT FLY TRAP
TRAPPIT LEMON FRUIT FLY TRAP

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	Denka REGISTRATIONS bv
	Adresse	Gildeweg 37a 3771NB Barneveld Pays-Bas
<b>Numéro de l'autorisation</b>	FR-2023-0065	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	EU-0030718-0000	
<b>Date de l'autorisation</b>	22/11/2023	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	21/11/2033	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	Denka International
<b>Adresse du fabricant</b>	Gildeweg 37 3771 NB Barneveld Pays-Bas
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Hanzeweg 1 3771 NB Barneveld Pays-Bas

<b>Nom du fabricant</b>	Pelsis Belgium NV
<b>Adresse du fabricant</b>	Industrieweg 15 2880 Bornem Belgique
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Industrieweg 15 2880 Bornem Belgique

<b>Nom du fabricant</b>	Agrisense Industrial Monitoring
<b>Adresse du fabricant</b>	Unit 1 - 4 Taffs Mead Road CF37 5SU Pontypridd Royaume-Uni
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Unit 1 - 4 Taffs Mead Road CF37 5SU Pontypridd Royaume-Uni

#### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	2326 - D-fructose
<b>Nom du fabricant</b>	Amylum Nisasta
<b>Adresse du fabricant</b>	Adana Haci Sabanci Organize Sanayi Bolgesi - 5 Ocak 01350 Adana Turquie
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Adana Haci Sabanci Organize Sanayi Bolgesi - 5 Ocak 01350 Adana Turquie

<b>Substance active</b>	2326 - D-fructose
<b>Nom du fabricant</b>	OMNIA NIŞASTA SAN.TİC.A.Ş.
<b>Adresse du fabricant</b>	OSB YUNUS EMRE CAD. NO : 8 - SARIÇAM - Adana Turquie
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	OSB YUNUS EMRE CAD. NO : 8 - SARIÇAM - Adana Turquie

<b>Substance active</b>	2323 - Vinaigre
<b>Nom du fabricant</b>	Van der Steen BV
<b>Adresse du fabricant</b>	Kempenlandstraat 51 5262 GK Vucht Pays-Bas
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Kempenlandstraat 51 5262 GK Vucht Pays-Bas
<b>Substance active</b>	2324 - Jus de pomme concentré
<b>Nom du fabricant</b>	Ariza
<b>Adresse du fabricant</b>	Korendijk 13 5704 RD Helmond Pays-Bas
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Korendijk 13 5704 RD Helmond Pays-Bas

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
D-fructose		Substance active	57-48-7	200-333-3	25
Vinaigre		Substance active	8028-52-2		20
Jus de pomme concentré		Substance active			10

### 2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)
------------------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

**Mention de danger**

Peut être corrosif pour les métaux.

**Conseils de prudence**

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

**4. Utilisation(s) autorisée(s)****4.1 Description de l'utilisation****Utilisation 1 - Appâts pour les mouches du vinaigre, professionnel et non-professionnel, dans les espaces intérieurs et extérieurs****Type de produit**

TP19 - Répulsifs et appâts

**Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée**

-

**Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)**

Nom scientifique: *Drosophila melanogaster*  
 Nom commun: Mouche du vinaigre  
 Stade de développement: Adultes

**Domaine d'utilisation**

Intérieur  
 Extérieur

Intérieur pour le piège prêt à l'emploi (8 mL)  
 Intérieur ou extérieur pour le piège à remplir (15 mL ou plus)

Le piège est utilisé pour attirer et capturer les mouches des fruits à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments (ex : près des coupes à fruits, poubelle, bac vert extérieur).

**Méthode(s) d'application**

Méthode d'application: Application des appâts  
 Description détaillée:  
 Piège prêt à l'emploi :

Activer le piège en perçant un trou d'environ au 2-3 mm au centre.

Piège à remplir :

Verser 15 mL de produit ou plus selon le piège utilisé. Veiller à ce que l'espace au-dessus du liquide soit suffisant pour piéger les mouches.

Placer le piège dans ou près de la source infestée (à une distance maximale de 1 mètre de la source).

**Taux et fréquences d'application**

Taux d'application: 8 ml, 15 ml de liquide ou plus  
Dilution (%): 0  
Nombre et fréquence des applications:  
Taux d'application : 8 mL, 15 mL de liquide ou plus.

Le produit est efficace jusqu'à 4 semaines.

**Catégorie(s) d'utilisateurs**

Professionnel  
Grand public (non professionnel)

**Dimensions et matériaux d'emballage**

De 8 mL à 1 L en PET  
De 30 mL à 5 L en PEHD  
1 L en PEHD/PA

**4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques**

-

**4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques**

-

**4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

-

#### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

### 5. Conditions générales d'utilisation

#### 5.1. Consignes d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Lorsque le produit n'est plus actif ou si le piège est rempli de mouches mortes, éliminer le conformément aux instructions.
- S'assurer que le piège ne se dessèche pas pendant la durée du traitement.
- Placer le piège à une distance maximum de 1 mètre de la source d'infestation (ex : coupe de fruits).

#### 5.2. Mesures de gestion des risques

-

#### 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- Si un conseil médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.

#### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

-

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation : 2 ans.
- Ne pas stocker à une température pouvant dépasser 45 °C.
- Protéger du gel et stocker à l'abri de la lumière.
- Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

## 6. Autres informations